

douteux, meurt inopinément l'empereur Frédéric et avec lui s'évanouissent toutes les espérances. Dieu ne voulait pas le relèvement de Jérusalem ; mais il ne voulait pas non plus que fussent interrompues les louanges de son divin Fils. C'est alors qu'il envoya François inaugurer auprès des Sanctuaires une garde qui ne sera pas discontinuée jusqu'à nos jours.



Etude sur le Tiers-Ordre de S. François.

Les obligations du Tiers-Ordre.

LA COMMUNION

Les Tertiaires s'approcheront chaque mois de la sainte Table⁽¹⁾. Il ne faut pas que le mois s'écoule sans que le Tertiaire soit allé renouveler ses forces au banquet de l'Eucharistie. Ce n'est pas assez ; à travers l'écorce de la lettre qui fixe une limite à la tiédeur, laquelle diffère et omet les communions pour le moindre motif, il faut voir le désir du séraphique Père et l'esprit de l'Eglise qui convient les âmes à la communion fréquente. L'Eucharistie est à nos âmes ce que la nourriture matérielle est à nos corps. Or, nous ne nous contentons pas de manger à de rares intervalles, une fois par mois ou une fois tous les quinze jours. Tous les jours, plusieurs fois par jour, nous nous assimilons la nourriture matérielle sous peine de nous affaiblir et de périr de faim. De même nous ne devons pas nous contenter de recevoir la communion à de rares intervalles. Dans ce pain *supersubstantiel de l'Evangile*, qu'il faut demander à Dieu chaque jour, plusieurs Pères et Docteurs voient la communion sacramentelle. Or, dit saint Ambroise, pourquoi ne vous assimiler qu'une fois par an un pain que vous demandez à Dieu et que Dieu vous accorde chaque jour ?

Saint Bonaventure a écrit du séraphique Père : " Le sacrement du corps du Seigneur l'enbrâsait d'une ferveur qui le pénétrait tout entier ; il était dans l'admiration et la stupeur à la vue

(1) Constitution, *Miseriors Dei Filius*.